

AGGÉE

INTRODUCTION

AGGÉE, Zacharie et Malachie sont les trois derniers douze petits prophètes dans tous les exemplaires ; et ils ont prophétisé après le retour de la captivité de Babylone. Aggée nous a conservé les époques de ses prophéties ; elles sont datées de la seconde année du règne de Darius (1). La plupart des interprètes et des chronologistes conviennent que ce Darius est Darius, fils d'Hystaspe. En effet, les prophéties mêmes d'Aggée prouvent que ce Darius est celui sous le règne duquel les Juifs reprirent la construction du temple interrompue depuis Cyrus (2) ; or, le livre d'Esdras montre que ce Darius était le troisième roi de Perse depuis Cyrus ; et le troisième roi de Perse depuis Cyrus fut Darius, fils d'Hystaspe. D'ailleurs, dans les prophéties d'Aggée et dans le livre d'Esdras, on voit que Zorobabel et Jésus, fils de Josédec, qui avaient ramené les captifs au temps de Cyrus, présidèrent à la construction du temple sous Darius (3) ; par conséquent ce Darius ne peut être Darius Nothus, qui ne monta sur le trône que plus de cent ans après Cyrus ; mais ce doit être Darius, fils d'Hystaspe, qui monta sur le trône environ huit ou neuf ans après Cyrus. De plus les prophéties d'Aggée prouvent que quelques-uns de ceux qui virent la reconstruction du temple sous Darius, avaient vu le premier temple avant qu'il fût ruiné par Nabucodonosor (4) ; il est donc impossible que ce Darius soit Darius Nothus qui ne monta sur le trône qu'environ cent soixante-dix ans après la ruine du temple ; ce ne peut donc être que Darius, fils d'Hystaspe, qui monta sur le trône environ soixante-dix ans après la ruine du temple. Enfin Zacharie prophétisait en même temps qu'Aggée (5) ; ses prophéties sont datées du règne du même prince (6) ; et il marque expressément que la seconde année du règne de ce prince coïncidait avec la soixante-dixième de la désolation de Jérusalem (7) ; donc ce prince est Darius, fils d'Hystaspe, dont la seconde année coïncidait avec la soixante-dixième année depuis la ruine de Jérusalem et du temple par Nabucodonosor, 520 ans avant l'ère vulgaire. On ne sait rien de plus, touchant la personne d'Aggée. Son style est commun. On sent l'influence chaldéenne qui alourdit la phrase, malgré les fréquentes interrogations. La langue est en décadence.

Les prophéties d'Aggée se divisent en quatre parties.

Première partie. — Le Seigneur, par la bouche de ce prophète, reproche aux Juifs revenus de leur captivité le soin qu'ils prennent de leurs propres maisons, tandis qu'ils négligent l'édification de son temple. Il les exhorte à reprendre la construction de cet édifice. Il leur déclare que leur négligence a été cause de la stérilité et des autres maux dont il les a affligés depuis leur retour. Ils écoutent avec crainte la parole du Seigneur. Le Seigneur leur promet d'être avec eux. Ils se mettent à travailler suivant l'ordre du Seigneur (chap. 1).

(1) Agg. 1. 1. et II. 2 ; II. 25. — (2) Ibid. 1. 2. et seq. — (3) Ibid. 1. 1. et seq. — (4) Ibid. II. 4. — (5) Esdr. V. 1. — (6) Zach. 1. 1. et seq. — (7) Zach. 1. 7. 12.

Deuxième partie. — Le prophète exhorte Zorobabel, Jésus, fils de Josédec, et tout le peuple, à ne point se décourager en voyant combien le nouvel édifice serait inférieur à l'ancien. Il déclare que la gloire de ce nouveau temple sera plus grande que celle du premier, par la présence du Messie dont il annonce la venue (11, 1-10).

Troisième partie. — Le prophète, par l'ordre du Seigneur, propose aux prêtres deux questions sur la loi ; et il en prend occasion de leur déclarer que toutes leurs œuvres et toutes leurs offrandes ont été souillées aux yeux de Dieu, depuis leur retour même, à cause de leurs iniquités. Il leur rappelle la stérilité dont ils ont été frappés depuis leur retour ; il leur annonce l'abondance (11-20).

Quatrième partie. — Il prédit l'ébranlement des nations, et promet à Zorobabel la protection du Seigneur (21-24).

La plus importante des prophéties d'Aggée est celle qui regarde l'avènement du Messie, selon l'acception commune. Le Seigneur, adressant sa parole à ce prophète, lui dit (1) : *Parlez à Zorobabel, chef de Juda, à Jésus, grand prêtre, et à tout le peuple, et dites-leur : Qui est-ce parmi vous qui soit resté d'entre ceux qui ont vu le premier temple dans sa première splendeur, et comment regardez-vous celui-ci ? N'est-il pas vrai qu'en comparaison du premier vous le comptez pour rien ? Prenez cependant courage, Zorobabel, et vous aussi, Jésus, grand prêtre ; que tout le peuple prenne courage avec vous. Soyez fidèles à l'alliance que j'ai faite avec vous, lorsque vous êtes sortis de l'Égypte, et mon esprit sera avec vous. Ne craignez point, car voici ce que dit le Dieu des armées : Encore une fois, et cette fois est peu éloignée (2), et j'ébranlerai le ciel et la terre, la mer et le continent ; j'agiterai toutes les nations, et Celui qui est l'objet des désirs de tous les peuples viendra. Je comblerai de gloire cette maison, dit le Seigneur. Tout l'argent et tout l'or sont à moi ; mais la gloire de cette dernière maison surpassera celle de la première ; et ce sera dans ce lieu même que je donnerai la paix, dit le Dieu des armées.* Il est visible que toutes les promesses renfermées dans cette prophétie sont liées sinon au second temple, au moins à la gloire postérieure de ce temple, par comparaison à sa gloire antérieure : *Domum istam in gloria sua prima* (2) ; et qu'ainsi elles ont dû être accomplies avant qu'il fût brûlé par les Romains. L'esprit le plus médiocre comprend cette conséquence : car c'est de cet état si différent de la magnificence du premier que le prophète parle, en disant que la gloire de cette maison surpassera celle de la première : *Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ*. Ce temple n'est plus, et déjà plus de dix-huit siècles se sont écoulés depuis qu'il est renversé ; il y a donc au moins autant de temps que tout ce que Dieu lui promet ici a dû avoir son effet. Sa gloire a dû être plus grande que celle du premier temple dont Dieu avait donné le plan et le dessin à David ; temple qui fut ensuite exécuté avec tant de sagesse et de magnificence par Salomon ; où la présence de Dieu se rendit sensible par le nuage qui le remplit, et où les premières victimes offertes sur l'autel furent consumées par le feu qui tomba du ciel. Mais si le Messie, c'est-à-dire si Dieu même, dans la personne du Messie, n'a point honoré de sa présence le second temple, même reconstruit par Hérode, en quoi est-il comparable au premier, bien loin d'avoir eu sur lui aucun avantage ? et qui ne voit que tout est inférieur dans le second, si la Vérité même n'est venue s'y manifester aux hommes, et mettre fin aux nuages et aux figures ?

Qu'est-ce que le *désiré des nations*, si ce n'est pas le Messie ? Peut-on lui donner un nom qui lui soit plus propre, et est-il possible de méconnaître sous ce nom Celui en qui tous les peuples doivent être bénis, selon la promesse faite à Abraham ? Or, ce divin libérateur, qui doit être l'objet des désirs de tous les peuples, doit venir dans le temple bâti par Zorobabel ; c'est ce qui doit relever la gloire de ce temple au-dessus

(1) Agg. II. 3. et seq. — (2) Vulg. *Adhuc unum medicum est*. Hébr. עוד אהה כעצ הוה, *Adhuc semel. et brevi erit, ou adhuc unum pusillum ipsum.*

de celle du premier : *Veniet desideratus cunctis gentibus, et implebo domum istam gloria*. Ce qui doit distinguer ce nouveau temple ; ce qui doit lui tenir lieu de l'or et de l'argent qui avaient été prodigués dans celui de Salomon, c'est qu'on n'y verra point l'arche autrefois construite par Moïse, et qui n'était que le symbole de la présence du Seigneur ; mais on y verra le Fils de Dieu fait homme, l'arche vivante en qui la plénitude de la divinité habitera corporellement. Or, ce temple ne subsiste plus : *le Désiré des nations* y est donc venu ; il y est donc venu avant que ce temple fût renversé ; il y est donc venu en la personne de Jésus-Christ, qui a lui-même déclaré qu'il était *le Fils de Dieu, envoyé de Dieu, son Père, pour sauver les hommes*, qui a prouvé sa mission par ses miracles, et spécialement par sa résurrection et son ascension glorieuse. La destruction de ce temple, après l'ascension du Sauveur, achève de prouver que Jésus-Christ était Celui qui devait y être envoyé, et qui devait en faire toute la gloire.

Dieu promet de *donner la paix* dans ce temple ; et cette paix n'est point une paix limitée à un certain peuple ou à certain temps. C'est *la paix* simplement dite, la paix éternelle, constante, comprenant tous les biens, embrassant tous les peuples ; c'est la réconciliation des hommes avec Dieu. Voilà l'ouvrage réservé au Messie ; voilà quel doit être le fruit de sa venue. Avant la ruine de ce temple, cette paix doit y être annoncée ; Celui qui doit en être le médiateur y paraîtra ; avant que ce temple périsse, cette paix doit être conclue dans Jérusalem même : *In loco isto dabo pacem*. Jésus-Christ est venu apporter cette paix ; il l'a annoncée plusieurs fois dans ce temple ; il en a fourni le gage à ses disciples dans Jérusalem, en leur donnant son corps et son sang dans la scène eucharistique ; il a scellé cette paix par l'effusion de son sang ; sa mort a été le prix de notre réconciliation : sa résurrection en a été la preuve ; son ascension y a mis le dernier sceau : et tout étant ainsi consommé, le temple a été réduit en cendres. Il n'est donc plus permis de demander si le Messie est venu, ou si Jésus-Christ est le Messie. Le lieu où était autrefois ce temple a rendu depuis plus de dix-huit siècles toutes ces questions superflues : la promesse est accomplie, et la preuve en est manifeste, puisque le temple ne subsiste plus.

Dieu dit par le prophète Aggée qu'il *va ébranler encore une fois le ciel et la terre, la mer et le continent ; qu'il agitera toutes les nations, et qu'alors le Désiré de tous les peuples viendra* (1). L'obscurité des premières paroles commence à être éclaircie par les secondes ; et celles-ci deviennent plus claires encore par la liaison que le prophète met entre elles et la durée du second temple. L'agitation *du ciel et de la terre, de la mer et du continent*, représente ici l'agitation même de tous les peuples. L'agitation *du ciel et de la terre* se manifeste dans la nation juive, où le sacerdoce et la royauté, les chefs de la nation et la nation entière, éprouvent de graves ébranlements lorsque Jésus-Christ vient opérer la rédemption des hommes ; la royauté de ce peuple s'éteint, son sacerdoce tombe ; diverses sectes partagent la nation ; et c'est au milieu de cet ébranlement que le Christ paraît. Dieu va créer de nouveaux cieux et une terre nouvelle ; l'Eglise va succéder à la Synagogue ; le peuple chrétien au peuple juif. De même, la Judée est au milieu des nations infidèles comme le continent au milieu des mers ; mais Dieu ébranle *les mers et le continent* ; les Perses ont subjugué les Chaldéens, mais les Grecs ont subjugué les Perses ; les Romains ont subjugué les Grecs ; la Judée même devient province romaine ; et c'est alors que le Désiré des nations paraît, et remplit ce temple de gloire. Toutes ces révolutions sont arrivées : *le ciel et la terre, les mers et le continent* ont été ébranlés ; le temple est détruit : *le Désiré des nations* a donc paru : Jésus-Christ est donc le Messie. C'est ainsi que la divine Providence a mis les preuves à la portée des esprits les plus simples, en les fixant à des lieux et à des temps précis.

(1) Saint Paul, dans son épître aux Hébreux, entend par ces paroles : *Adhuc semel et commovebo cælum et terram*, le changement de l'ancienne loi et du premier état de la religion ; et il est évident que c'est le sens littéral de l'expression du prophète. *Quod autem, adhuc semel, dicit, declarat mobilitum translationem, tanquam factorum, ut maneat ea quæ sunt immobilia. Hebr. xii. 27.*

Après cette importante prophétie, le Seigneur ordonne à son prophète d'aller trouver les prêtres, et de leur proposer deux questions sur la loi : *Interroga sacerdotes legem* (1). Sur cela, saint Jérôme fait cette réflexion : « Considérez », dit-il (2), « qu'il est du devoir des prêtres, de répondre à celui qui leur propose quelque question touchant la loi : *Considera sacerdotum esse officium, de lege interroganti respondere*. Celui qui est honoré du sacerdoce doit savoir la loi ; et s'il ne connaît pas la loi, il se montre indigne du sacerdoce dont il est honoré ; car il est du devoir d'un prêtre de savoir la loi, et de répondre aux questions qui regardent la loi : *Si sacerdos est, sciat legem Domini ; si ignorat legem, ipse se arguit non esse sacerdotem : sacerdotis enim est scire legem, et ad interrogationem respondere de lege*. C'est aussi ce qu'on lit dans le Deutéronome, où il est dit (3) que, partout où il s'élèvera dans les villes d'Israël quelque question entre le sang et le sang, entre une cause et une cause, entre la lèpre et la lèpre, entre un sentiment et un sentiment, il faudra aller aux prêtres de la race de Lévi (4), et au pontife qui se trouvera établi dans ces jours-là ; et que leur ayant proposé les questions qui regardent la loi du Seigneur, il faudra écouter leur réponse, et faire ce qu'ils ordonneront, en sorte que ceux qui ne le feront pas seront exterminés du milieu de leur peuple. Et afin que l'on ne regarde pas cela comme une chose commandée seulement dans l'Ancien Testament, l'Apôtre, écrivant à Timothée, dit aussi (5) qu'un évêque doit être non seulement irrépréhensible, non bigame, sage, chaste, grave et modeste, aimant l'hospitalité, mais encore capable d'instruire. J'ai rapporté cela, dit saint Jérôme, afin que nous connaissions, par le témoignage de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'il est du devoir des prêtres de savoir la loi de Dieu, et de répondre aux questions qui leur seront proposées, et qu'il ne suffit pas à un maître de garder la simplicité dans son vêtement et la tempérance dans sa nourriture, s'il ne sait aussi apprendre aux autres ce qu'il pratique lui-même : *Hæc posui, ut tam ex veteri quam ex novo Testamento sacerdotum esse officium noverimus, scire legem Dei, et respondere ad quæ fuerint interrogati ; nec simplicitatem et ciborum continentiam in magistro sufficere, nisi quod ipse facit, possit et alios erudire*. Et certes, » ajoute-t-il, « comme je prévois la réponse, que ce devoir regarde ceux qui se préparent dès leur jeunesse à enseigner un jour, mais que souvent le jugement du Seigneur et le suffrage des peuples élèvent au sacerdoce des hommes simples : que ceux-ci sachent au moins qu'ayant été ordonnés prêtres, ils doivent apprendre la loi de Dieu, afin qu'ils puissent enseigner ce qu'ils auront appris ; qu'ils sachent travailler plus à augmenter leur science qu'à augmenter leurs biens ; qu'ils ne rougissent pas d'apprendre de ceux mêmes d'entre les laïques qui connaîtront ce qu'il est du devoir des prêtres de connaître, et qu'enfin ils passent les jours et les nuits plutôt à l'étude des saintes Ecritures, qu'au calcul de leurs revenus : *Saltem illud habeant, ut postquam sacerdotes fuerint ordinati, discant legem Dei, ut possint docere quod didicerint ; et augeant scientiam magis quam opes ; et non erubescant a laicis discere, qui noverint ea quæ ad officium pertinent sacerdotum ; magisque noctes et dies in Scripturarum tractatu, quam in ratiocinis et supputatione consumant*. » Saint Jérôme aurait encore pu appuyer cette judicieuse réflexion par cette parole célèbre du prophète Malachie, ou plutôt de l'Esprit de Dieu même par la bouche de Malachie (6) : *Les lèvres du prêtre seront dépositaires de la science, et c'est de sa bouche que l'on recherchera la connaissance de la loi ; parce qu'il est l'ange du Dieu des armées, c'est-à-dire son envoyé vers les hommes, et l'interprète de ses volontés : LABIA ENIM SACERDOTIS CUSTODIENT SCIENTIAM, ET LEGEM REQUIRENT EX ORE EJUS : QUIA ANGELUS DOMINI EXERCITUUM EST*.

(1) Agg. II. 12. — (2) Hieron. in Agg. II. col. 1696. — (3) Deuteron. XVII. 8. et seq. — (4) On lit dans saint Jérôme, *ad sacerdotes et levitas* pour *ad sacerdotes levitas*, ainsi que portent le texte hébreu et la version des Septante ; et c'est ce que la Vulgate exprime très bien par ces mots : *ad sacerdotes levitici generis*. — (5) 1. Tim. III. 2. et seq. — (6) Malac. II. 7.

CHAPITRE PREMIER

Temps de la prophétie d'Aggée. Le Seigneur reproche aux Juifs leur négligence à rebâtir son temple, et leur déclare que c'est là la cause de la stérilité dont ils ont été affligés. Ils recommencent à bâtir la maison du Seigneur.

1. In anno secundo Darii regis, in mense sexto, in die una mensis, factum est verbum Domini in manu Aggæi prophetæ, ad Zorobabel, filium Salathiel, duces Juda, et ad Jesum, filium Josedec, sacerdotem magnum, dicens:

2. Hæc ait Dominus exercituum, dicens: Populus iste dicit: Nondum venit tempus domus Domini ædificandæ.

3. Et factum est verbum Domini in manu Aggæi prophetæ, dicens:

1. La seconde année du règne de Darius, le premier jour du sixième mois, le Seigneur adressa cette parole au prophète Aggée, pour la porter à Zorobabel, fils de Salathiel, chef de Juda, et à Jésus, fils de Josédéc, grand prêtre.

2. Voici ce que dit le Seigneur des armées: Ce peuple dit: Le temps de rebâtir la maison du Seigneur n'est pas encore venu.

3. Alors le Seigneur adressa sa parole au prophète Aggée, et lui dit:

COMMENTAIRE

§. 1. IN ANNO SECUNDO DARIÏ REGIS. *La seconde année de Darius*, fils d'Hystaspe, roi de Perse. Tant que les Israélites eurent des princes de leur nation, les prophètes datèrent leurs prophéties des années de ces princes: mais depuis qu'ils furent assujettis à des princes étrangers, ils mirent le nom de ces princes à la tête de leurs prophéties (1). La seconde année de Darius, 520 ans avant Jésus-Christ, était la seizième depuis le retour de Babylone, et la quatorzième depuis la défense de continuer la reconstruction du temple (2). *Le sixième mois* était nommé Éluï parmi les Hébreux. C'était le sixième de l'année sainte, et le dernier de l'année commune, qui répondait à août-septembre. Ce fut alors qu'après la récolte et la vendange, le prophète déclara au peuple de la part du Seigneur, que c'était par un effet de sa colère qu'ils n'avaient pas trouvé dans leurs champs et dans leurs vignes ce qu'ils en espéraient, parce qu'ils négligeaient le rétablissement de la maison de Dieu.

AD ZOROBABEL FILIUM SALATHIEL, DUCEM JUDA. Zorobabel était chef ou prince de la tribu de Juda (3): mais il n'était ni chef absolu, ni même gouverneur du pays de la part des rois de Perse, auxquels les Juifs étaient toujours soumis. Zorobabel était de la race de David, petit-fils de Jéchonias, et fils de Salathiel, comme il est marqué ici et dans saint Matthieu (4); ou fils de Phadaïa, et petit-fils de Salathiel, comme il semble

qu'on doit l'inférer des Paralipomènes (5); ou enfin fils de Phadaïa selon l'ordre de la nature, et fils de Salathiel suivant l'ordre de l'adoption, ou de la loi. Les Septante (6): *A Zorobabel, fils de Salathiel, de la tribu de Juda.*

AD JESUM FILIUM JOSEDEC. *A Jésus fils de Josédéc*, grand prêtre, de la race d'Éléazar. Josédéc était grand prêtre avant la captivité; il fut mené captif avec les autres par Nabucodonosor (7).

§. 2. NONDUM VENIT TEMPUS DOMUS DOMINI ÆDIFICANDÆ. Les Juifs, croyant que les soixante-dix ans que Jérémie (8) avait marqués comme le terme de la désolation du temple, n'étaient point encore expirés, et que le temps marqué pour son rétablissement n'était pas encore venu, ne s'empressaient pas à le rebâtir (9), mais se faisaient même une espèce de religion de ne pas prévenir les moments marqués par les prophètes. Il est pourtant vrai que ce temps s'expirait, et que, depuis le commencement du dernier siège de Jérusalem jusqu'alors, il y avait précisément soixante-neuf ans (10). D'autres, raisonnant sur d'autres principes, et voyant les obstacles que le Seigneur avait fait naître pour retarder cette entreprise, en permettant que Cyrus et que Cambyse en arrêtassent l'exécution, jugeaient qu'il n'était pas encore temps d'y travailler. Mais au fond, la véritable raison qui les arrêtait, était leur négligence, leur indifférence, la peur de s'attirer des affaires, la crainte du travail et de la dépense. Les autres motifs

(1) Theodoret. hic.

(2) Vide 1. Esdr. iv. 5. et Usser. ad an. 3470.

(3) פחה יהודה Aqu. Sym. Theod. Π' γούμενον Ι' ούδα.

(4) Matt. i. 12.

(5) 1. Par. iii. 17.

(6) Πρὸς Ζοροβάβελ τὸν τοῦ Σαλαθιὲλ ἐκ φυλῆς Ι' οὔδα.

(7) 1. Par. vi. 15.

(8) Jerem. xxvi. 11. 12. Vide et Zach. i. 7. 12.

(9) Vide Val. hic. et Hieron. Præfat. in Agg.

(10) Vide Usser. ad an. mundi 3485.

4. Numquid tempus vobis est ut habitetis in domibus laqueatis, et domus ista deserta ?

5. Et nunc hæc dicit Dominus exercituum: Ponite corda vestra super vias vestras.

6. Seminastis multum, et intulistis parum; comeditis, et non estis satiati; bibistis, et non estis inebriati: operuistis vos, et non estis calefacti; et qui mercedes congregavit, misit eas in sacculum pertusum.

7. Hæc dicit Dominus exercituum: Ponite corda vestra super vias vestras;

8. Ascendite in montem, portate ligna, et ædificate domum; et acceptabilis mihi erit, et glorificabor, dicit Dominus.

4. Est-il temps pour vous de demeurer dans des maisons superbement lambrissées, quand ma maison est en ruine ?

5. Voici donc ce que dit le Seigneur des armées: Appliquez vos cœurs à considérer vos voies.

6. Vous avez semé beaucoup, et vous avez peu recueilli; vous avez mangé, et vous n'avez point été rassasiés; vous avez bu, et votre soif n'a point été étanchée; vous vous êtes couverts d'habits, et vous n'avez point été échauffés; et celui qui a amassé de l'argent l'a mis dans un sac percé.

7. Voici ce que dit le Seigneur des armées: Appliquez vos cœurs à considérer vos voies.

8. Montez sur la montagne; apportez-en du bois; bâtissez ma maison; et elle me sera agréable, et j'y ferai éclater ma gloire, dit le Seigneur.

COMMENTAIRE

n'étaient que des prétextes. Après la mort de Cyrus et de Cambyse, le pouvoir étant passé dans une famille étrangère, les ordonnances précédentes n'étaient plus en vigueur.

Ÿ. 4. NUMQUID TEMPUS VOBIS EST UT HABITETIS IN DOMIBUS LAQUEATIS? Vous ne vous contentez point de simples demeures, de maisons couvertes et propres à vous garantir des injures de l'air; le nécessaire ne vous suffit point; il vous faut le commode, le beau, le superbe, le magnifique, pendant que la maison du Seigneur demeure comme une mesure. Vous trouvez le temps de vous bâtir de magnifiques logements; et vous n'en trouvez pas pour bâtir la maison du Seigneur? L'hébreu (1) signifie simplement *des maisons couvertes*: mais la plupart des exégètes l'entendent des maisons lambrissées et ornées de plafonds superbes. Les Septante (2): *Des maisons concaves*, lambrissées, en berceau, en voûte. Le chaldéen: *Des maisons lambrissées de bois de cèdre*.

Les pères ont appliqué ce verset aux chrétiens relâchés, qui, tout entiers aux aises de la vie, négligent de bâtir dans leur cœur un tabernacle à leur Dieu.

Ÿ. 5. PONITE CORDA VESTRA SUPER VIAS VESTRAS. Faites une sérieuse attention à votre conduite, et comparez-la à ce qui vous arrive; voyez si les maux dont Dieu vous afflige, ne sont point une punition de vos mauvaises dispositions. Dieu ne se déclare-t-il pas assez par toutes ces calamités? Apprenez de là qu'il n'est pas content. Je vous annonce de sa part que ce qu'il demande, est que vous travailliez incessamment à bâtir son temple. Voyez le verset 9.

Ÿ. 6. BIBISTIS, ET NON ESTIS INEBRIATI (3). Vous avez bu, et vous ne vous êtes point enivrés: vous

avez recueilli du vin; mais si peu, que vous n'avez pu en boire jusqu'à vous donner la gaieté de cœur, et la joie que le vin produit, lorsqu'on en prend modérément. *Vinum bibistis ex vineis*, dit saint Jérôme; *sed non tantum ut lætaretur cor vestrum, et diceretur de vobis: Et vinum exhilarat cor hominis*.

QUI MERCEDES CONGREGAVIT, MISIT EAS IN SACCULUM PERTUSUM. *Celui qui amasse de l'argent, l'a mis dans un sac percé*. Ou plutôt (4): *Celui qui se loue pour travailler*, met son salaire dans une ceinture percée, ou dans une bourse percée (5). On sait qu'autrefois on portait ordinairement l'argent dans sa ceinture. *Nolite portare pecuniam in zonis vestris*, dit Jésus-Christ (6). L'expression d'Aggée est proverbiale, comme celles-ci: puiser de l'eau avec un crible, remplir un tonneau sans fond. *In pertusum ingerimus dicta dolium*, dit Plaute (7). Le chaldéen: *Celui qui travaille pour son salaire, n'en reçoit que des malédictions*. Le verbe *נקב* *nâqab* qui signifie percer, signifie aussi maudire en hébreu. Mais cette explication n'est point suivie.

Ÿ. 8. ASCENDITE IN MONTEM, PORTATE LIGNA, ET ÆDIFICATE DOMUM. On ne commença à bâtir que quelque temps après, lorsqu'on eût fait les provisions nécessaires de bois et de pierres. Les grands bois n'étaient point communs dans ce pays. Il fallut aller au Liban, pour en tirer. Dès la seconde année après le retour de la captivité, on en avait acheté aux Tyriens et aux Sidoniens (8); mais l'ordre étant venu peu de temps après, de cesser la construction du temple, les bois furent employés à d'autres usages. Ainsi il fallut en acheter de nouveau, lorsqu'on recommença à travailler. L'hébreu (9) marque assez distinctement que la montagne dont il est parlé ici, n'est pas la montagne

(1) העת לכב עפן לשבת בכתיבם ספונים

(2) Τοῦ ὀικεῖν ἐν οἰκίαις κοιλοσταθμοῖς.

(3) שתו וראו לשברה Bibistis, et non ad ebrietatem. Les Septante: Ἰπ'πέτετε καὶ οὐκ εἰς μέθη.

(4) והמשחקר משחקר אל צרור נקוב

(5) Les Septante: Συνήγαγεν εἰς δεσμὸν τετραπημένον.

(6) *Matth. x. 9.*

(7) *Plaut. Penulo.*

(8) 1. *Esdr. iii. 7.*

(9) עלו ההר והבנתם עץ

9. Respexistis ad amplius, et ecce factum est minus; et intulistis in domum, et exsufflavi illud; quam ob causam? dicit Dominus exercituum: quia domus mea deserta est, et vos festinatis unusquisque in domum suam.

10. Propter hoc super vos prohibiti sunt cœli nedarent rorem, et terra prohibita est ne daret germen suum;

11. Et vocavi siccitatem super terram, et super montes, et super triticum, et super vinum, et super oleum, et quæcumque profert humus, et super homines, et super jumenta, et super omnem laborem manuum.

12. Et audivit Zorobabel, filius Salathiel, et Jesus, filius Josedec, sacerdos magnus, et omnes reliquiæ populi, vocem Domini Dei sui, et verba Aggæi prophetæ, sicut misit eum Dominus Deus eorum ad eos; et timuit populus a facie Domini.

13. Et dixit Aggæus, nuntius Domini de nuntiis Domini, populo dicens: Ego vobiscum sum, dicit Dominus.

14. Et suscitavit Dominus spiritum Zorobabel, filii Salathiel, ducis Juda, et spiritum Jesu, filii Josedec, sacerdotis magni, et spiritum reliquorum de omni populo; et faciebant opus in domo Domini exercituum, Dei sui.

9. Vous avez cherché le superflu, et voici que vous n'avez pas même le nécessaire. Ce que vous avez porté à votre maison, mon souffle l'a dissipé. Et pourquoi? dit le Seigneur des armées. C'est parce que ma maison est déserte, pendant que chacun de vous ne s'empresse que pour la sienne.

10. C'est pour cela que j'ai défendu aux cieus de vous verser leur rosée, et que j'ai défendu à la terre de rien produire.

11. Et j'ai appelé la sécheresse sur la terre, sur les montagnes, sur le blé, sur le vin, sur l'huile, sur tout ce que la terre produit de son sein, sur les hommes, sur les bêtes, et sur tous les travaux de vos mains.

12. Alors Zorobabel, fils de Salathiel, Jésus, fils de Josédéc, grand prêtre, et tous ceux qui étaient restés du peuple, entendirent la voix du Seigneur leur Dieu, et les paroles du prophète Aggée, que le Seigneur Dieu avait envoyé vers eux, et le peuple craignit le Seigneur.

13. Et Aggée, l'ambassadeur du Seigneur, dit au peuple suivant l'ambassade du Seigneur: Je suis avec vous, dit le Seigneur.

14. En même temps, le Seigneur suscita l'esprit de Zorobabel, fils de Salathiel, chef de Juda, et l'esprit de Jésus, fils de Josédéc, grand prêtre, et l'esprit de tous ceux qui étaient restés du peuple; et ils se mirent à travailler à la maison de leur Dieu, du Seigneur des armées.

COMMENTAIRE

du temple, mais le Liban, où l'on alla couper et préparer des bois: *Montez à la montagne et amenez du bois.* Les Septante (1): *Montez sur la montagne, et coupez du bois.* Darius confirma, l'année suivante, l'édit de Cyrus (2), qui avait permis de rebâtir le temple; et alors les Juifs commencèrent à travailler à cet édifice en toute assurance.

ACCEPTABILIS MIHI ERIT, ET GLORIFICABOR. Votre entreprise me sera agréable, je la bénirai, et je vous donnerai des marques éclatantes de ma protection. L'effet suivit bientôt ces promesses, comme on vient de le voir. Darius leva les défenses, et accorda sa protection aux Juifs. On ne pouvait regarder ce changement que comme une œuvre providentielle.

Ÿ. 11. VOCAVI SICCATATEM SUPER TERRAM, ET SUPER MONTES. Vos campagnes n'ont point produit des moissons abondantes, comme à l'ordinaire;

les vignes et les plants d'oliviers de vos montagnes, non plus que les pâturages, n'ont pas répondu à vos attentes. Les Septante (3): *Je ferai venir l'épée sur la terre.* Le mot *הרעב* prononcé *'horeb* signifie sécheresse, chaleur brûlante; prononcé *'héreb*, il signifie épée, glaive.

Ÿ. 13. ET DIXIT AGGÆUS, NUNTIUS DOMINI DE NUNTIIS DOMINI. Le prophète *Aggée*, du nombre des prophètes, *envoyé du Seigneur* après la captivité, de même que les anciens prophètes envoyés avant la captivité. L'hébreu (4): *Et Aggée envoyé du Seigneur dans les ambassades du Seigneur, dit au peuple, etc.* Quelques rabbins (5) ont prétendu qu'Aggée, Malachie et saint Jean Baptiste étaient véritablement des anges qui, par l'ordre du Seigneur, s'étaient incarnés, et avaient vécu parmi les hommes, pour exécuter ses desseins sur la terre.

(1) Ἀνάσθητε εἰς τὸ ὄρος, καὶ κόψατε ξύλα.

(2) 1. Esdr. vi. 1. et sequ.

(3) וַיִּמְצְאוּ אֶת אֲגָאִי עַל הָאָרֶץ אֲמַרְא אֲמַרְא: Les Septante: Ἐπαύξω βρομφαίαν ἐπὶ τὴν γῆν.

(4) וַיִּשְׁלַח הַיְהוָה אֶת אֲגָאִי בְּרִשְׁתּוֹ הַיְהוָה וְהוּא כְּמַלְאָךְ וְגַם כְּמַלְאָךְ לֵשׁוֹנוֹ Les Septante: Καὶ εἶπεν Ἀγγαῖος ὁ ἄγγελος Κυρίου, ἐν ἀγγέλῳ τοῦ Κυρίου. Alius: Ἐν ἀποστολῇ.

(5) Vide Hieronym. hic.

CHAPITRE II

Le temple rebâti paraît beaucoup inférieur au premier; mais sa gloire sera beaucoup plus grande par la présence du Messie. Construction du temple précédée des vengeances du Seigneur et suivie de ses bénédictions.

1. In die vigesima et quarta mensis, in sexto mense, in anno secundo Darii regis.

2. In septimo mense, vigesima et prima mensis, factum est verbum Domini in manu Aggæi prophetæ, dicens :

3. Loquere ad Zorobabel, filium Salathiel, ducem Juda, et ad Jesum, filium Josedec, sacerdotem magnum, et ad reliquos populi, dicens :

4. Quis in vobis est derelictus, qui vidit domum istam in gloria sua prima? et quid vos videtis hanc nunc? Numquid non ita est, quasi non sit in oculis vestris?

5. Et nunc confortare, Zorobabel, dicit Dominus; et confortare, Jesu, filii Josedec, sacerdos magne; et confortare, omnis populus terræ, dicit Dominus exercituum; et facite (quoniam ego vobiscum sum, dicit Dominus exercituum)

6. Verbum quod pepigi vobiscum cum egrederemini de terra Ægypti; et spiritus meus erit in medio vestrum, nolite timere.

7. Quia hæc dicit Dominus exercituum: Adhuc unum modicum est, et ego commovebo cælum et terram, et mare, et aridam.

1. Ils commencèrent la seconde année du règne de Darius, le vingt-quatrième jour du sixième mois.

2. Le vingt-un du septième mois, le Seigneur parla au prophète Aggée, et lui dit :

3. Parlez à Zorobabel, fils de Salathiel, chef de Juda, à Jésus, fils de Josédéc, grand prêtre, et à ceux qui sont restés du peuple, et dites-leur :

4. Qui est celui d'entre vous qui ait vu cette maison dans sa première gloire? en quel état la voyez-vous maintenant? Celle-ci ne paraît-elle point à vos yeux comme n'étant rien?

5. Mais, ô Zorobabel! armez-vous de force, dit le Seigneur; armez-vous de force, Jésus, fils de Josédéc, grand prêtre; armez-vous de force, vous tous qui êtes restés du peuple, dit le Seigneur des armées; et mettez-vous à l'œuvre, parce que je suis avec vous, dit le Seigneur des armées.

6. Je garderai l'alliance que j'ai faite avec vous, lorsque vous êtes sortis de l'Égypte; et mon esprit sera au milieu de vous. Ne craignez point.

7. Car voici ce que dit le Seigneur des armées: Encore un peu de temps, et j'ébranlerai le ciel et la terre, la mer et tout l'univers.

COMMENTAIRE

ŷ. 1. IN DIE VIGESIMA QUARTA. Vingt-quatre jours après qu'Aggée eut parlé au peuple et aux princes de la nation, on commença à travailler au temple. Mais avant qu'on commençât, le Seigneur députa le prophète à Zorobabel, et au grand prêtre Jésus, fils de Josédéc, le vingt-un du mois⁽¹⁾, pour leur dire de sa part ce qu'on lit ici depuis le verset 4 jusqu'au 11.

ŷ. 4. QUIS IN VOBIS EST DERELICTUS, QUI VIDIT DOMUM ISTAM IN GLORIA SUA PRIMA? Y a-t-il ici encore quelqu'un de ceux qui ont vu le premier temple bâti par Salomon? Ce temple avait été détruit par Nabucodonosor soixante-neuf ans auparavant. Il y avait encore un assez grand nombre de personnes dans l'assemblée qui l'avaient vu debout, et dans sa première beauté. Esdras⁽²⁾ nous apprend qu'à sa première dédicace, deux ans après le retour des captifs, et quatorze ans avant ce discours d'Aggée, plusieurs anciens, qui avaient été témoins de la grandeur de l'ancien temple, fondaient en larmes, en voyant la pauvreté de celui qu'on venait de dédier, pour y of-

frir des sacrifices, pendant que les plus jeunes jetaient des cris de joie pour cet heureux retour; de sorte qu'on ne pouvait distinguer les cris de joie, d'avec les cris de douleur de toute cette assemblée: *Nec poterat quisquam agnoscere vocem clamoris lætantium, et vocem fletus populi; commixtim enim populus vociferabatur clamore magno.* Aggée demande donc aux anciens qui avaient vu le temple avant sa destruction, s'il ne leur semblait pas que celui qu'on avait commencé de rebâtir, et qu'on était sur le point de continuer, n'était pas comparable à la magnificence du premier? *Numquid non ita est quasi non sit in oculis vestris?* Mais il leur répond dans les versets suivants, que le second temple l'emportera de beaucoup sur le premier: *Magna erit gloria domus istius novissimæ, magis quam primæ.*

ŷ. 7. ADHUC UNUM MODICUM EST, ET EGO COMMOVEBO CÆLUM ET TERRAM. L'hébreu⁽³⁾: *Cela est encore petit*, et j'ébranlerai le ciel et la terre. Ou bien⁽⁴⁾: *Encore une fois, etc.* Mais la plupart l'entendent d'un peu de temps, après lequel le

(1) *Agg.* 11. ŷ. 2.

(2) 1. *Esdr.* 111. 12.

(3) צור אחת סנט הים

(4) Les Septante: Ἐτι ἄπαξ ἕγὼ σείσω, etc. *Lud. Tig.*

8. Et movebo omnes gentes, et veniet Desideratus cunctis gentibus; et implebo domum istam gloria, dicit Dominus exercituum.

9. Meum est argentum, et meum est aurum, dicit Dominus exercituum.

10. Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ, dicit Dominus exercituum; et in loco isto dabo pacem, dicit Dominus exercituum.

8. J'ébranlerai tous les peuples : et le Désiré de toutes les nations viendra, et je remplirai de gloire cette maison, dit le Seigneur des armées.

9. L'argent est à moi, l'or est aussi à moi, dit le Seigneur des armées.

10. La gloire de cette dernière maison sera plus grande que celle de la première, dit le Seigneur des armées ; et je donnerai la paix en ce lieu, dit le Seigneur des armées.

COMMENTAIRE

Messie, le Désiré de toutes les nations, devait venir. Les temps s'approchaient de plus en plus ; et, de la seconde année de Darius à la naissance de Jésus-Christ, il n'y avait que cinq cent quinze ans. *Le ciel et la terre furent émus* avant la venue du Sauveur, par les guerres qu'on vit dans tout le monde, tant de la part d'Alexandre le Grand, qui renversa la monarchie des Perses, que de la part des Romains, qui ruinèrent tous les autres empires, pour établir leur domination. Après toutes ces secousses, la terre se trouva dans une paix profonde au moment où ce divin Libérateur parut dans le monde. On peut dire aussi que le ciel, la terre, la mer, toutes les créatures, et tous les éléments ont rendu témoignage à Jésus-Christ depuis le moment de sa naissance jusqu'à sa mort. Les anges annoncent sa naissance. Un astre nouveau attire à son berceau des Mages de l'extrémité de l'Orient. Il commande aux éléments, aux maladies, à la mort, aux démons, et il est obéi. Le ciel et les astres se couvrent de ténèbres, la terre tremble et les rochers se brisent à sa mort. A la prédication de l'Évangile, toute la terre s'ébranle. Les puissances de la terre se déclarent inutilement contre les adorateurs de Jésus-Christ ; les nations entières abandonnent leurs anciennes superstitions. C'est un changement universel dans toutes les parties du monde pour la religion, pour les mœurs, pour la doctrine. Enfin on verra à la fin des siècles un autre ébranlement tout autrement terrible que ceux qu'on a vus jusqu'ici, lorsque Celui qui est venu pour nous sauver dans sa miséricorde, paraîtra pour nous juger dans la sévérité de sa justice, en son dernier avènement.

Ÿ. 8. VENIET DESIDERATUS CUNCTIS GENTIBUS ; ET IMPLEBO DOMUM ISTAM GLORIA. La gloire et la prérogative du second temple, est d'avoir été honoré de la présence de Jésus-Christ. C'est ce qui le relève infiniment au-dessus du temple de Salomon. Le Désiré des nations, ou, comme porte le texte (1), *le Désiré de toutes les nations*, est le Messie, du consentement des pères. C'est le même qui est nommé par Jacob l'attente des nations (2) :

Ipse erit expectatio gentium ; et le désir des collines éternelles (3), *Desiderium collium æternarum* ; et dans le Cantique des Cantiques, celui qui est tout désir, tout désirable, tout aimable (4) : *Totus desiderabilis* ; hébr. *Totus desideria* ; le plus beau des enfants des hommes (5) : *Speciosus forma præ filiis hominum*. On sait qu'en hébreu le désir se met pour une chose aimable et souhaitable : Un homme de désir, un pays de désir, etc. Les auteurs latins se servent quelquefois de cette manière de parler. *Valete, mea desideria*, dit Cicéron (6).

L'hébreu, à la lettre : Ils viendront, le désir de toutes les nations : *Veniet desiderium omnium gentium*. Les désirs des nations viendront ; ou, ceux que toutes les nations désirent, viendront ; ou enfin, les peuples viendront au désir de toutes les nations. Tout cela convient à l'explication que nous venons de donner. Jésus-Christ viendra pour sauver toutes les nations. Toutes les nations viendront à lui. Il enverra ses apôtres à tous les peuples du monde. Les Septante (7) : *Ce qu'il y a de plus choisi parmi toutes les nations, viendra*. Le Sauveur a appelé à la foi tout ce qu'il y avait de plus distingué et de plus illustre dans les nations. On peut voir ce que nous avons dit dans la Genèse (XLIX, 10) sur l'attente des nations. Jésus-Christ a rempli cette attente dans sa personne et dans son œuvre.

Ÿ. 9. MEUM EST ARGENTUM, ET MEUM EST AURUM. Je suis le maître de l'or et de l'argent, je le donne à qui je veux, et je le répands où je juge à propos. Ce n'est point l'or et l'argent que je demande ; je n'ai que faire de tout cela pour l'embellissement de mon temple (8). J'y veux d'autres ornements et d'autres richesses. La beauté de ce nouveau temple l'emportera infiniment sur l'ancien : 1° parce que *le Désiré de toutes les nations* y viendra ; et 2° parce que la paix y règnera : *In loco isto dabo pacem*.

Ÿ. 10. MAGNA EST GLORIA DOMUS ISTIUS NOVISSIMÆ PLUS QUAM PRIMÆ. La principale gloire du second temple consiste, comme nous l'avons dit,

(1) באו חסדת כל הגוים

(2) Genes. XLIX. 10.

(3) Ibid. Ÿ. 26.

(4) Cant. v. 16.

(5) Psalm. XLIV. 3.

(6) Tull. lib. XIV. Ep. 2. Ad uxorem, et filiam.

(7) Η̄ξει τὸ ἐκλεκτὰ πάντων τῶν ἐθνῶν.

(8) Vide Psal. XLIX. 10. Cyrill. in hunc loc. Grot. Sanct.

11. In vigesima et quarta noni mensis, in anno secundo Darii regis, factum est verbum Domini ad Aggæum prophetam, dicens :

12. Hæc dicit Dominus exercituum : Interroga sacerdotes legem, dicens :

13. Si tulerit homo carnem sanctificatam in ora vestimenti sui, et tetigerit de summitate ejus panem, aut pulmentum, aut vinum, aut oleum, aut omnem cibum, numquid sanctificabitur ? Respondentes autem sacerdotes, dixerunt : Non.

11. La seconde année du règne de Darius, le vingt-quatrième du neuvième mois, le Seigneur parla au prophète Aggée, et lui dit :

12. Voici ce que dit le Seigneur des armées : Proposez aux prêtres cette question sur la loi :

13. Si un homme met un morceau de la chair qui aura été sanctifiée, au coin de son vêtement, et qu'il en touche du pain ou de la viande, ou du vin ou de l'huile, ou quelque autre chose à manger, sera-t-elle sanctifiée ? Non, lui répondirent les prêtres.

COMMENTAIRE

en ce que Jésus-Christ y a été présenté (1), qu'il y a enseigné (2), qu'il s'y est trouvé souvent, et qu'il y a fait paraître son autorité, sa mission et sa qualité, en chassant de la maison de son Père ceux qui en profanaient la sainteté (3). C'est lui qui est notre paix, désigné dans l'Écriture sous le nom de Prince de paix, de Roi pacifique, qui donne la vie et la vraie paix au monde.

Quelques commentateurs (4) ont prétendu qu'à la lettre, et dans la rigueur, le second temple était plus vaste, plus magnifique et plus beau que celui de Salomon. Ils ne parlent pas de celui qui fut bâti par Zorobabel, ni de l'état auquel il se trouva à sa dédicace, quatre ans après le discours d'Aggée que nous lisons ici, en la sixième année de Darius (5); mais du temple rétabli par Hérode le Grand (6), environ douze ans avant la naissance de Jésus-Christ (7). Ce temple d'Hérode a constamment été considéré par les rabbins comme identique à celui de Zorobabel (8). Or, selon Josèphe, il était plus vaste et plus beau que celui de Salomon. Salomon s'était contenté d'aplanir le haut de la montagne du temple, et d'élever un mur à l'est de la montagne, pour soutenir les terres; et Hérode le Grand l'enveloppa des trois autres côtés par de très fortes murailles, qui soutenaient des terrasses et qui formèrent sur le sommet de la montagne une esplanade d'un stade en carré, c'est-à-dire, de 134 à 135 mètres de côté (9). Le second temple était de cent coudées de long (52 mètres environ), et de cent-vingt de haut (62 mètres environ). Les pierres étaient d'une grandeur et d'une beauté remarquables; les colonnes, des marbres les plus précieux; l'or et l'argent y brillaient de toutes parts. On y remarquait les riches présents des rois de Perse et

d'Égypte, et les monuments de la libéralité des rois des Juifs et de la piété du peuple. Tout cela rendait le temple rebâti par Hérode plus riche, plus grand et plus somptueux que le premier. Mais il y a une objection sérieuse que l'on peut faire : Jésus-Christ ne fut pas présenté au second temple, mais au troisième bâti par Hérode et dont la dédicace fut faite l'an 15 avant l'ère chrétienne.

A cette objection on peut répondre : 1° que le temple rebâti par Hérode a été constamment regardé par les rabbins comme identique à celui de Zorobabel : c'était, à leurs yeux, le même temple rebâti dans d'autres conditions (10). 2° Il ne faut pas faire dire au prophète ce qu'il ne dit pas, et lui prêter des termes dont il ne s'est pas servi. Au verset 4, il dit littéralement : *Quis in vobis derelictus, qui viderit domum istam in sua gloria prima ? Et quam vos videntes eam nunc ?* Il est évident que le prophète considère les deux temples comme ne faisant moralement qu'un seul édifice élevé à la gloire de Dieu, et qu'il compare la gloire précédente, la première gloire, à la gloire future. D'après le texte même d'Aggée, il n'y a donc pas à s'occuper ni du bâtiment ni du bâtisseur, mais de la gloire passée et de la gloire future de la maison de Dieu.

Précédemment, il y avait eu des interventions divines éclatantes, notamment à la dédicace, sous Salomon : c'est la première gloire ; l'autre, la gloire future, sera plus grande par la venue du Destré des nations.

¶ 13. SI TULERIT HOMO CARNEM SANCTIFICATAM IN ORA VESTIMENTI SUI, ET TETIGERIT DE SUMMITATE EJUS PANEM, ... NUMQUID SANCTIFICABITUR ? Trois mois après qu'on eut commencé à travailler à la

(1) Luc. 11. 22.

(2) Luc. 11. 46.

(3) Joan. 11. 16.

(4) Vide Hieron. hic et Chrysost. Demonstr. quod Christus sit Deus, et homil. xxxiv. in 1. Cor. Vide Kim'hi, et alios Rabb. apud Menasse Ben-Israel. lib termino vitæ.

(5) 1. Esdr. vi. 15. el seq.

(6) Vide Joseph. Antiq. lib. xv. c. 14. el de Bello lib. vi. c. 6. in Lal.

(7) Vide Usser. ad an mundi 3988.

(8) Vide si lubet, Tract. Middoth. et Not. Constant. Imperat. et Munsl. hic.

(9) Joseph. Antiq. l. xv. c. 14. Ἐργον οὐ τὸ τυγὼν ἐνεβαλετο. Ἡ ῥωδὴς τὸν νεὼν τοῦ Θεοῦ οἱ αὐτοῦ κατεσκευάσθη, μείζω τε τὸν περίβολον, καὶ πρὸς ὕψους αξιοπρεπέστατον ἐγείρειν... ἀνελὼν δὲ τοὺς ἀρχαίους θεμελίους, καὶ καταβαλόμενος ἐτέρους, ἐπ' αὐτῶν τὸν νεὼν ἤγειρε, μήκει μὲν ῥ' ὄντα πηχῶν, τὸ δὲ ὕψος καὶ περιτοῖς. Vide eundem lib. vi. c. 6. de Bello.

(10) Joseph. Antiq. lib. x. c. 11.

14. Et dixit Aggæus: Si tetigerit pollutus in anima ex omnibus his, numquid contaminabitur? Et responderunt sacerdotes, et dixerunt: Contaminabitur.

15. Et respondit Aggæus, et dixit: Sic populus iste, et sic gens ista ante faciem meam, dicit Dominus, et sic omne opus manuum eorum; et omnia quæ obtulerunt ibi, contaminata erunt.

14. Aggée ajouta: Si un homme qui aura été souillé en approchant d'un corps mort, touche quelqu'une de toutes ces choses, n'en sera-t-elle point souillée? Elle en sera souillée, dirent les prêtres.

15. Alors Aggée leur dit: C'est ainsi que ce peuple et cette nation est devant ma face, dit le Seigneur; c'est ainsi que toutes les œuvres de leurs mains, et tout ce qu'ils m'offrent en ce lieu, est souillé devant mes yeux.

COMMENTAIRE

construction du temple (1), Aggée reçoit ordre du Seigneur d'aller faire aux prêtres deux questions touchant les cérémonies de la loi, afin de tirer de leur réponse matière d'instruction pour les princes et pour le peuple. Il demande d'abord si un morceau d'une hostie immolée au Seigneur, qu'un homme porte dans le pan de son habit, rend saintes et incapables d'être employées aux usages ordinaires, les choses dont elle approche et qu'elle touche. Les prêtres répondent que non. Le prophète demande ensuite (verset 14) si un homme souillé pour avoir assisté à des funérailles, touchant quelque chose propre à manger, ne lui communique pas sa souillure, en sorte que ceux qui sont purs n'en peuvent plus user. Les prêtres répondent que cet homme ainsi souillé rend impur ce dont il use et ce qu'il touche.

Le doute du prophète à l'égard de la première demande, était fondé sur ce qui est dit dans la Loi (2), que tout ce qui touche la chair d'une victime offerte pour le péché, sera sanctifié; que l'habit sur lequel son sang aura rejaiilli, sera lavé; et le vase de terre où l'on aura cuit cette viande, sera rompu: et ailleurs (3), que quiconque touchera de la farine offerte au Seigneur, sera sanctifié. Il semblait donc qu'un morceau de chair sanctifiée, enveloppé dans un linge, communiquait sa sainteté à tout ce qui en approchait, et qu'il n'était plus permis d'employer ce qui en avait été touché à des usages communs, en sorte qu'il n'y eût plus que les prêtres actuellement de service, qui pussent en user. Mais les docteurs de la loi jugèrent que la chair sanctifiée ne communiquait sa sainteté qu'à ce qu'elle touchait immédiatement, et non pas à ce qu'elle touchait à travers un linge ou un habit; ou bien, que cet attouchement d'une chair sanctifiée ne communiquait pas aux choses dont on l'approchait, une pureté qui empêchât le commun des Israélites d'y toucher, pourvu qu'ils fussent purs. S'ils étaient souillés par l'attouchement d'un mort, par exemple, ils communiquaient leur souillure non

seulement aux choses sanctifiées, mais même aux choses communes; en sorte que ceux qui étaient purs, n'en pouvaient plus goûter, comme les prêtres le déclarent en répondant à la seconde question d'Aggée. On doit distinguer ici deux sortes de viandes sanctifiées. Les unes étaient des victimes offertes pour le péché; il n'y avait précisément que les prêtres actuellement occupés au saint ministère dans le temple, qui pussent en user (4). Les autres étaient simplement les chairs des victimes pacifiques ou de dévotion, et non seulement tous les prêtres, leurs femmes et leurs enfants pouvaient en user, tant au dedans qu'au dehors du temple; mais même les simples Israélites, pourvu qu'ils fussent purs (5). Les premiers sanctifiaient tout ce qu'elles touchaient; mais non pas les secondes. Les unes et les autres étaient souillées par l'attouchement d'une chose impure; en sorte qu'on n'en pouvait plus faire aucun usage, et qu'on les consumait par le feu (6); au lieu que les choses ordinaires et les viandes qui n'avaient point été offertes en sacrifice, pouvaient être données à des personnes impures; par exemple, à ceux qui étaient dans le deuil, lorsqu'ils avaient contracté quelque impureté légale.

§. 15. SIC GENS ISTA ANTE FACIEM MEAM, DICIT DOMINUS;.. ET OMNIA QUÆ OBTULERUNT IBI, CONTAMINATA ERUNT. Voici l'application qu'Aggée fait de la dernière réponse des prêtres, à l'état présent du peuple. De même qu'un homme souillé communique sa souillure à tout ce qu'il touche; ainsi tout ce que vous avez fait jusqu'ici, et tout ce que vous m'avez offert dans ce temple, a été souillé à mes yeux. En vain vous m'avez offert des sacrifices pour détourner ma colère et pour m'engager à rendre à la terre sa fertilité; j'ai été sourd à vos vœux, j'ai détourné les yeux de vos sacrifices. Vous avez été punis jusqu'aujourd'hui; mais, puisque vous avez enfin commencé à travailler à mon temple, vous verrez bientôt les effets de ma bénédiction sur vous. Je vais rendre la fécondité à vos campagnes, à vos vignes et à vos

(1) Comparez le verset 1 avec le verset 11 de ce chapitre.

(2) *Levit.* vi. 27. 28.

(3) *Levit.* xii. 17. 18. — (4) *Levit.* vi. 27. et vii. 1. 6.

(5) *Levit.* vii. 19. Qui fuerit mundus vescetur ex ea. Et 20. Anima polluta quæ ederit de carnibus hostiæ pacificorum, peribit de populo suis.

(6) *Levit.* vii. 19.

16. Et nunc ponite corda vestra a die hac et supra, antequam poneretur lapis super lapidem in templo Domini.

17. Cum accederetis ad acervum viginti modiorum, et fierent decem; et intraretis ad torcular, ut exprimeretis quinquaginta lagenas, et siebant viginti.

18. Percussi vos vento urente, et aurugine, et grandine omnia opera manuum vestrarum: et non fuit in vobis qui reverteretur ad me, dicit Dominus.

19. Ponite corda vestra ex die ista, et in futurum, a die vigesima et quarta noni mensis; a die qua fundamenta jacta sunt templi Domini, ponite super cor vestrum.

16. En effet, rappelez maintenant dans votre esprit ce qui s'est passé jusqu'à ce jour, avant qu'une pierre eût été mise sur une autre pierre pour le temple du Seigneur.

17. Souvenez-vous que, lorsque vous veniez à un tas de blé, vingt boisseaux se réduisaient à dix; et lorsque vous veniez au pressoir, pour en rapporter cinquante vases pleins de vin, vous n'en retiriez que vingt.

18. Je vous ai frappés d'un vent brûlant; j'ai frappé de nielle ou de grêle tous les travaux de vos mains; et il ne s'est trouvé personne d'entre vous qui revînt à moi, dit le Seigneur.

19. Mais maintenant gravez dans vos cœurs tout ce qui se fera depuis ce jour et à l'avenir, depuis ce vingt-quatrième jour du neuvième mois, depuis ce jour où les fondements du temple du Seigneur ont été jetés; faites-y attention.

COMMENTAIRE

oliviers. Pour se proportionner à la grossièreté du peuple, et pour lui rendre plus sensible la faute qu'il avait faite de négliger ainsi le rétablissement du temple, Dieu dit qu'il les regardait tous comme des hommes souillés par l'attouchement d'un mort. Au lieu de fléchir sa miséricorde par leurs offrandes, ils n'avaient fait que communiquez leurs souillures au temple, à l'autel et aux victimes (1).

Quant à la première demande exprimée au verset 13, savoir si tout ce qui est touché par une chair sanctifiée, devient sanctifié par cet attouchement; le prophète n'en fait pas l'application: mais il est aisé de la faire après ce qu'il a dit ici. Les victimes que vous m'avez offertes, ne vous ont pas plus purifiés, que des chairs sanctifiées qu'on a enfermées dans le pan d'un habit ne sanctifient cet habit. Vous les avez souillées par vos mauvaises dispositions; mais leur sainteté n'a point passé jusqu'à vous. C'est ainsi que le prophète Jérémie disait aux Juifs (2) que tous leurs sacrifices ne les rendaient pas plus innocents, tant qu'ils ne quittaient point leurs désordres: *Numquid carnes sanctæ auferent a te malitias tuas?*

Malachie (3) reproche fortement aux Juifs leur négligence dans les sacrifices qu'ils offraient. Il se plaint qu'ils ne présentaient à Dieu que des victimes de rebut, des animaux languissants, boiteux et mal conformés. Il y avait donc, dans les reproches d'Aggée, un fondement réel, non seulement quant à la mauvaise disposition de ceux qui offraient les sacrifices, mais aussi par rapport aux sacrifices eux-mêmes.

ÿ. 16. PONITE CORDA VESTRA A DIE HAC ET SUPRA. *Rappelez dans votre esprit ce qui s'est passé jusqu'à ce jour, et comparez la stérilité passée avec la bénédiction et l'abondance que je vais vous donner; afin que vous ne doutiez pas que, comme les calamités précédentes étaient des effets de ma colère, aussi la prospérité future sera causée par mon retour vers vous. Je vous prédis une abondance de tous biens, dans un temps où les apparences ne peuvent encore répondre de rien (4), pour vous persuader que ce ne sera point un simple effet des causes naturelles: si les années précédentes ont été ingrates, c'est que vous aviez encouru ma disgrâce par votre indifférence pour ma gloire.*

ÿ. 17. CUM ACCEDERETIS AD ACERVUM VIGINTI MODIORUM. L'hébreu ne marque ni la qualité du grain, ni celle de la mesure. Il met simplement (5): *Lorsque vous veniez à un monceau de vingt, il n'y avait que dix.* Les Septante (6): *Lorsque vous mettiez dans le panier vingt sales d'orge, vous n'en trouviez que dix sales.* Le *satum* ou *séah* contenait treize litres. Le terme grec *κρηνη* que nous traduisons par un panier, était un vase de terre ou d'osier, dans lequel on mettait l'orge ou le froment (7). L'hébreu *ארמה* *arémah* désigne un monceau de grain ramassé dans le grenier ou dans l'aire (8). Ici, il semble qu'on doit le prendre en ce dernier sens; car le grain une fois vanné et mis dans le grenier, ne diminue jamais de quantité: mais du grain amassé dans l'aire, peut rendre beaucoup moins qu'on en attendait. Un nombre égal de gerbes, ou de grain mêlé avec la paille,

(1) Vide Hieron. Theodoret. Sanct. Drus. Menoch. Tir. Vat. alii passim.

(2) Jerem. xi. 15.

(3) Malach. i. 6. 7. 8.

(4) Verset 20.

(5) מהיותם כה אל דרמת עשרים והיתה עשרה

(6) Οὔτε ἐνεβέλλεστε εἰς κρηνην κριθῆς εἴκοσι σάτα, καὶ ἐγένετο κριθῆς δέκα σάτα.

(7) Aristophan. Pac. et Scolliast.

(8) Ruth. iii. 7. - Jerem. i. 26.

20. Numquid jam semen in germine est, et adhuc vinea, et ficus, et malogranatum, et lignum olivæ non floruit? Ex die ista benedicam.

21. Et factum est verbum Domini secundo ad Aggæum in vigesima et quarta mensis, dicens:

22. Loquere ad Zorobabel, ducem Juda, dicens: Ego movebo cælum pariter et terram.

23. Et subvertam solium regnorum, et conteram fortitudinem regni gentium; et subvertam quadrigam et ascensorem ejus; et descendent equi, et ascensores eorum: vir in gladio fratris sui.

24. In die illa, dicit Dominus exercituum, assumam te, Zorobabel, fili Salathiel, serve meus, dicit Dominus; et ponam te quasi signaculum, quia te elegi, dicit Dominus exercituum.

20. Ne voyez-vous pas que les grains n'ont pas encore germé; que la vigne, que les figuiers, que les grenadiers, que les oliviers n'ont pas encore fleuri? Mais dès ce jour je bénirai tout.

21. Le vingt-quatrième du mois, le Seigneur parla à Aggée pour la seconde fois, et lui dit:

22. Parlez à Zorobabel, chef de Juda, et dites-lui: J'ébranlerai tout ensemble le ciel et la terre.

23. Je ferai tomber le trône des royaumes; je briserai la force du règne des nations; je renverserai les chariots et ceux qui les montent; les chevaux et les cavaliers tomberont les uns sur les autres; chacun tombera percé par l'épée de son prochain.

24. En ce temps-là, dit le Seigneur des armées, je vous prendrai sous ma protection, ô mon serviteur Zorobabel, fils de Salathiel! dit le Seigneur; et je vous regarderai comme mon sceau, parce que je vous ai choisi, dit le Seigneur des armées.

COMMENTAIRE

ne rend pas toujours la même quantité après qu'il est vanné.

ÿ. 20. NUMQUID JAM SEMEN IN GERMINE EST? L'hébreu (1) est traduit diversement. Les uns (2): *La semence est-elle encore dans le grenier?* N'avez-vous pas jeté vos grains dans la terre? Vos greniers ne sont-ils pas vides? Vous reste-t-il du grain pour attendre la moisson? Cependant, je vous fournirai de quoi vous sustenter d'ici-là; je répandrai ma bénédiction sur vos greniers, et vous y trouverez plus que vous n'y avez mis. D'autres traduisent: *Le froment est-il déjà en épi?* Mais l'hébreu: מגורה *megoûrah* signifie proprement ces cabanes, ou ces souterrains, où l'on ramassait le grain après la moisson (3). L'hébreu *megoûrah*, rappelle les *magalia*, dont se servaient les Africains pour signifier les cabanes des laboureurs et des bergers. Le chaldéen et les Septante l'ont traduit par une aire, où l'on bat le grain. Il est probable que le vrai sens est celui-ci: Vos grains ne sont-ils pas encore dans vos magasins, ou dans vos greniers? Ils ne sont point encore semés, ni à plus forte raison, en maturité; les arbres ne sont point encore fleuris: cependant le Seigneur vous promet dès à présent une récolte abondante. Aggée parlait au peuple le 24 du neuvième mois ou de *Casleu* (4), qui répond à notre mois de novembre. Alors les grains n'étaient généralement point encore semés.

ÿ. 22-24. EGO MOVEBO CÆLUM ET TERRAM...

ET SUBVERTAM SOLIUM REGNORUM... IN DIE ILLA ASSUMAM TE, ZOROBABEL, etc. Aggée annonce ici quelque événement extraordinaire: *Je vais ébranler le ciel et la terre, etc* (5). La plupart des interprètes soutiennent que ces promesses, qui s'adressent ici à Zorobabel, ne regardent à la lettre ni son temps, ni sa personne; mais celle de Jésus-Christ, qui devait sortir de sa race: et entre ceux-là, les uns (6) les rapportent au premier avènement du Sauveur; et les autres (7), au second. Cette explication est admissible, et nous l'avons développée dans l'introduction; mais l'hébreu lit au passé ce qui est au futur dans la Vulgate; et l'explication littérale se rapporte à un fait historique bien connu. Quatre ans auparavant, Cambyse était passé comme une tempête sur la Judée, et il avait perdu en Égypte sa belle et nombreuse armée. Dans ce bouleversement, Dieu avait protégé son peuple. Alors le prophète, faisant allusion à ce fait récent, dit: *J'ai bouleversé le ciel et la terre; j'ai renversé le trône des empires, ruiné la puissance des royaumes infidèles, renversé les chars et ceux qui les montaient, abattu les chevaux et les cavaliers, fait périr le guerrier par l'épée de son frère.* Il semble que l'on voie dans ce verset les cinquante mille hommes envoyés contre les Ammoniens, engloutis sous les avalanches de sable qu'avait soulevées un vent impétueux: *Movebo cælum et terram*; le trône des pharaons s'éroulant à Memphis, le sang perse versé par

(1) העוד הרוע בסגורה

(2) Pag. *Mont. Munst. Pisc. Vatab. Menoch. Grot. Ludov. de Dieu.*

(3) *Chald. An adhuc in area?* Les Septante: Αλως.

(4) *Agg. II. 11. et 19.*

(5) Voyez des expressions à peu près semblables *Agg. II. 7. - Psalm. xvii. 8. - Isai. xxiv. 19. 20. et Jerem. xlii. 21. - Ezech. xxxviii. 19. 20. etc.*

(6) *Cyrril. Lyr. Remig. Dionys. Val. Riber.*

(7) *Hieronym. Hugo. Faïmo. etc.*

des mains persanes, toutes ces folies et ces calamités qui ont rendu cette expédition si tristement fameuse.

Alors, dit le Seigneur, quand l'univers entier ployait sous le malheur ou les alarmes, *je vous ai pris sous ma protection, ô Zorobabel, et je vous ai mis comme un anneau dans ma main, parce que je vous ai choisi, dit le Seigneur des armées. Être*

comme un anneau dans la main, signifie, être dans une haute considération auprès d'un prince, avoir beaucoup de part à sa confiance (1). Rien n'était plus propre à fortifier l'autorité de Zorobabel, et à relever son courage, que le souvenir d'un événement si mémorable, accompli trois ou quatre ans auparavant. Zorobabel était présenté par le prophète comme l'élu de Jéhovah.

(1) Voyez *Jerem.* xxii, 24. Vivo ego, dicit Dominus, quia si fuerit Jechonias, filius Joakim regis Juda, annulus

in manu dextera mea, inde evellam eum.

FIN D'AGGÉE